



Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Animations liées au projet photovoltaïque au sol de CVE

*Lancé par le Conseil Départemental des Ardennes sur les
communes de Regniowez, Eteignières et Taillette*



Agence Locale de l'Énergie et du Climat – ALE 08

Association de type Loi 1901 à but non lucratif

17, rue Irénée Carré, 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES – 23A, rue André Dhôtel, 08130 ATTIGNY

03 24 32 12 29 – infos@ale08.org – www.ale08.org

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous


ARDENNES
Conseil Départemental

À propos de l'ALE 08

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALE 08) est une association de type Loi 1901, à but non lucratif dont les objectifs principaux sont :

- Contribuer à la réalisation d'économies d'énergie ;
- Accompagner le développement des énergies renouvelables.

Ces missions sont financées par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), la Région Grand Est, le Département des Ardennes, et les adhérents de l'ALE 08 (collectivités locales, entreprises, particuliers...).

Que vous soyez un particulier, une association, une entreprise, ou une collectivité, vous pouvez nous aider en adhérant à l'association, ce qui marque votre engagement en faveur de la nécessaire transition énergétique que nous défendons au quotidien sur le département des Ardennes. L'adhésion vous permet par ailleurs de recevoir notre lettre d'informations, d'être informé sur les manifestations locales auxquelles nous participons, d'emprunter les documents de notre centre de documentation, et de bénéficier de prestations (interventions ponctuelles, formations...) à un tarif réduit.

Table des matières

1. Contexte et actions prévues.....	3
2. Réunion publique de présentation du projet.....	3
2.1. Objectif.....	3
2.2. Contenu.....	3
2.3. Perspectives.....	4
3. Ateliers de co-construction.....	4
3.1. Atelier 1 - La transition énergétique du territoire : quelles actions mettre en place ?.....	4
3.2. Atelier 2 - Les retombées économiques locales et l'intégration des habitants dans le projet.....	5
3.2.1. Déroulé.....	5
3.2.2. Echanges.....	5
3.2.3. Bilan.....	7
3.3. Atelier 3 - Les enjeux environnementaux liés au projet photovoltaïque : quels sont-ils, quelles mesures pour les prendre en compte ?.....	7
3.3.1. Déroulé.....	8
3.3.2. Echanges et questions.....	8
3.3.3. Actions à mettre en place.....	10
3.3.4. Bilan.....	11
3.4. Bilan global des animations.....	11

1. Contexte et actions prévues

En 2020, le Conseil Départemental des Ardennes a lancé un Appel à Projets (AAP) avec pour objectif d'installer une centrale solaire au sol sur le site de l'ancienne base aérienne de l'OTAN, implantée sur les communes de Regniowez, Eteignières et Taillette.

La société CVE a décidé de répondre à l'AAP, et a dans ce cadre sollicité l'ALE 08 pour échanger sur des actions de co-construction du projet avec les acteurs locaux, au vu de l'expérience de l'ALE 08 sur ces questions d'énergie renouvelable mais aussi d'animation d'ateliers à destination de divers publics (techniciens, élus, habitants...).

Après échanges, le plan d'actions défini est le suivant :

- une réunion publique de lancement
- 3 ateliers de co-construction sur 3 thèmes définis
- un bilan écrit sur les actions menées sur le territoire
- une réunion de restitution à destination du COPIL
- une réunion publique de restitution
- 2 séries de 2 ateliers à destination du jeune public et des élus locaux (sensibilisation)

Dans ce projet, c'est le Conseil Départemental qui est propriétaire du foncier et qui a délégué à la société CVE la responsabilité du développement du projet, de la construction et de l'exploitation de la centrale solaire pendant 40 ans. La SEM Ardennes sera associée dans la société de projet à sa création. L'ALE 08 portera l'animation des ateliers de co-construction et réunions de sensibilisation sur le territoire.

Ce document a pour objectif de retranscrire les discussions et échanges qui ont eu lieu dans le cadre de ces réunions.

2. Réunion publique de présentation du projet

2.1. Objectif

Cette première réunion s'est tenue à Taillette, le 27 juin 2022. Les trois objectifs principaux de la réunion publique sont de mobiliser les habitants du territoire pour leur présenter le projet, de solliciter les citoyens pour qu'ils participent aux ateliers prévus à l'automne et de prendre la température du territoire vis-à-vis du projet et des attentes associées.

2.2. Contenu

Nombre de présents : 21 dont les partenaires du projet.

Le déroulé se présentait comme suit :

- Ouverture par le maire de la commune, M. Michaux ;
- Présentation des acteurs autour du projet (CD08, CVE, SEM, CENCA, ALE 08) ;
- Présentation de l'historique du projet ;
- Présentation des caractéristiques d'implantation du projet (dimensionnement, raccordement, calendrier...) ;
- Prochains rendez-vous pour les ateliers.

2.3. Perspectives

La réunion a peu suscité de mobilisation sur le territoire. Les raisons identifiées sont d'abord de faibles enjeux d'opposition vis-à-vis du projet en raison de son implantation sur un site déjà artificialisé et sans utilisation actuelle. Ensuite, les habitants sont encore peu acculturés à des démarches de participation citoyenne étant donné la pratique assez récente de ces ateliers. Enfin, le contexte politique local n'a pas permis une communication optimale et conjointe de tous les partenaires du projet sur cette première réunion, ce qui a limité également la circulation de l'information sur le territoire.

Cependant l'intérêt des habitants pour le projet est réel, plutôt pour en savoir plus sur sa définition, sa mise en place et son incidence positive ou non sur le territoire en termes de biodiversité, de cadre de vie, d'emploi, d'économie...

La suite prévue après cette première prise de contact est une série de trois ateliers de co-construction du projet sur les thèmes de transition énergétique, des retombées économiques locales et des enjeux environnementaux. Le bilan des animations réalisées ainsi que les supports de présentation seront proposés en consultation libre sur le site internet du projet et transmis aux partenaires. Des actions de sensibilisation plus générale seront mises en place à destination des élus locaux et de jeunes publics.

3. Ateliers de co-construction

L'objectif de ces ateliers est de mobiliser les habitants autour de trois sujets définis :

- la transition énergétique ;
- les retombées économiques locales ;
- les enjeux environnementaux.

Ainsi le projet sera présenté et abordé sous trois angles différents. Ces ateliers permettront de mettre autour de la table les acteurs liés au projet pour enrichir les discussions mais aussi de créer un espace où les habitants pourront donner leur avis et faire des propositions pour la suite.

3.1. Atelier 1 – La transition énergétique du territoire : quelles actions mettre en place ?

Ce premier atelier s'est tenu à Regniowez le 27 septembre 2022, et a regroupé 15 personnes, la plupart venues pour se renseigner sur le projet photovoltaïque et quelques unes venues pour avoir des informations sur la technologie photovoltaïque en général, ayant un projet à titre particulier.

Déroulé :

- Ouverture par le maire de la commune
- Brise-glace : quelles sont vos attentes vis-à-vis de cet atelier ?
- Présentation rapide de l'ALE 08 et ses missions
- Présentation de CVE
- Quizz sur l'énergie
- Présentation du projet
- Questions et échanges avec la salle

Les échanges ont concerné tous les aspects du projet, sur l'utilisation du terrain autour du projet, le type de panneaux photovoltaïques et leurs composants, le raccordement de l'installation, les marchés de l'électricité ou encore les liens entre les différents partenaires du projet.

D'une manière générale on peut donc noter un intérêt certain pour le projet et une impression plutôt positive sur la réutilisation de ce site sans a priori impacter significativement la biodiversité locale et en dynamisant le territoire. Cette réunion avait plutôt la forme d'une réunion publique qu'un atelier, car elle n'a pas permis de faire participer les habitants à la construction d'actions locales de transition énergétique comme prévu initialement. Cependant les échanges ont été nombreux et sur des sujets importants liés au projet, ce qui reste un bon bilan pour le lien entre les habitants et le projet.

3.2. Atelier 2 – Les retombées économiques locales et l'intégration des habitants dans le projet

Le deuxième atelier était centré sur les retombées économiques locales et la place du territoire vis-à-vis du projet sur ce sujet. Il s'est déroulé à Maubert-Fontaine le 13 octobre 2022 et a regroupé 9 participants, partenaires du projet et représentants du territoire.

3.2.1. Déroulé

- Présentation rapide de l'ALE 08 et ses missions
- Présentation de CVE et du projet PV
- Interventions de la SEM Ardennes et d'ERCVPA
- Détail des retombées économiques liées à la fiscalité (réglementaire)
- Détail des étapes du chantier et des métiers associés
- Présentation des 3 types de retombées économiques locales
- Echanges sur les actions possibles

3.2.2. Echanges

Raccordement – Il est estimé à 17 km, serait-il possible de faire installer un poste source sur le territoire pour faciliter ce projet et désengorger le réseau ?

→ Ca n'est pas prévu pour le moment, c'est une discussion à mener plutôt au niveau politique pour impulser l'idée. La piste de stockage sur batteries a été étudiée mais n'est pas concluante dans le contexte actuel du marché. La piste de vente d'hydrogène est à étudier également.

Fiscalité – Comment est réparti l'IFER entre la commune et l'intercommunalité ?

→ Réglementairement les niveaux de répartition sont précisés entre Région, Département et « Bloc communal », lequel regroupe intercommunalité et communes. La répartition entre ces deux échelles est votée localement selon notamment quel échelon porte la compétence concernée. C'est pourquoi sur le tableau présenté lors de l'atelier, deux montants apparaissent pour le Département et le bloc communal à 50 % chacun*. Il est également précisé que la fiscalité est calculée sur 40 ans car c'est la durée du bail d'exploitation de la centrale photovoltaïque.

*Note : depuis cet atelier la répartition a été modifiée.

Emploi – Comment s'assurer que des entreprises locales soient sollicitées ? Comment faciliter leur information et accès aux marchés liés au projet ?

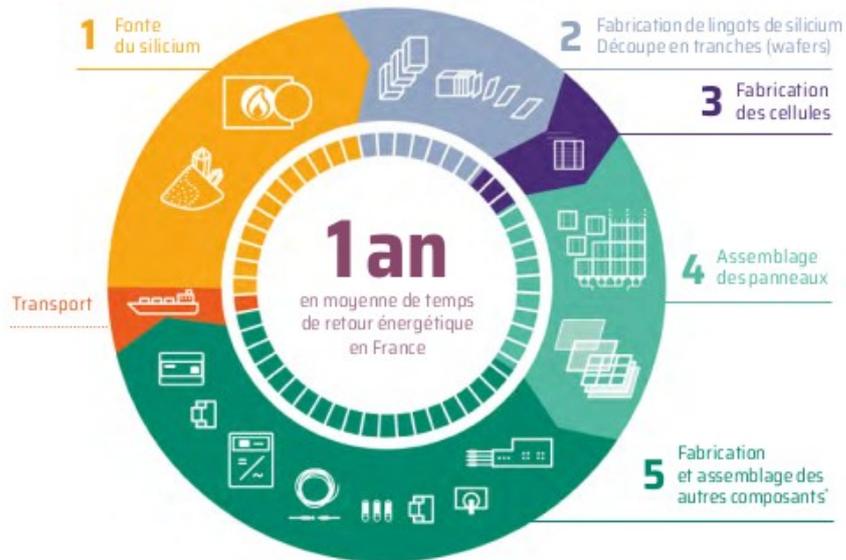
- Il est possible d'intégrer dans les appels d'offre une clause dédiée à la sollicitation d'acteurs locaux.
- Une condition est identifiée comme importante : de bien définir les besoins liés au projet pour pouvoir ensuite mettre en face des entreprises locales et répondre aux enjeux de formation suffisamment en amont pour laisser du temps à la filière locale de se mettre en place.
- Sur le sujet de la formation : le lycée Bazin forme sur l'éolien, le lycée de Sedan sur l'électricité, l'AFPAH est également un acteur local pouvant être sollicité... D'ici à ce que le chantier démarre il est possible de mettre en place quelque chose à condition de connaître rapidement les besoins. Pour les acteurs du territoire, ce projet pourrait permettre la mise en place d'offres de formation pouvant servir pour d'autres projets photovoltaïques dans les prochaines années.
- Le volume de travail peut paraître limité sur ce seul projet, mais l'impulsion de ce type d'initiative permettrait de dynamiser les filières et que ça serve sur d'autres projets alentours.
- Les élus et partenaires attirent l'attention de CVE sur le besoin d'avoir les éléments tôt pour que les entreprises locales aient le temps de se positionner.

Quel délai entre un lancement d'appel d'offre par les entreprises de lot 1 et le démarrage de la mission ? (pour évaluer le temps qu'auront les entreprises locales pour répondre)

- En moyenne 3 mois, ce qui renforce l'argument de connaître les besoins en amont.

Est-ce qu'il y a extraction de terres rares pour produire les panneaux solaires ?

→ Il n'y a pas de terres rares dans les panneaux photovoltaïques, plutôt du silicium qui a en effet un impact. Cependant comme on le voit sur l'image ci-dessous, le temps de retour énergétique est relativement faible, un panneau photovoltaïque produit sur sa durée de vie environ 30 fois plus d'énergie qu'il n'en consomme. La part de silicium utilisée pour les cellules photovoltaïques est de 18 % de la totalité du silicium extrait, ce qui en fait une part non négligeable mais loin d'être prépondérante des usages du matériau. (source BRGM)



*Autres composants de l'installation: onduleurs, câbles, supports, dispositifs de protection et de communication...

Source: D'après les données de « Photovoltaics Report, Fraunhofer Institute, juillet 2021 »

Actuellement une partie du site (en dehors de la partie dédiée à l'installation photovoltaïque) est louée par une société de chasse, en sera-t-il autrement ?

→ Le site entier fait 250 hectares, environ 60 ha seront gérés par CVE dans le cadre du projet, sur le reste c'est le Conseil Départemental qui assure la gestion en lien avec le CENCA. La chasse devrait être maintenue sur le site.

3.2.3. Bilan

Cet atelier a peu mobilisé d'habitants du territoire, ce qui en a plutôt fait une réunion de travail avec des acteurs bien informés sur le projet et a permis d'aller plus loin dans les réflexions. La volonté clairement exprimée par le territoire est d'avoir connaissance rapidement des besoins en personnes, en compétences et en matériel pour le projet. Le plus tôt ces infos seront transmises, le plus simple sera l'organisation pour faire en sorte que les acteurs locaux soient mis dans la boucle.

L'envie des acteurs locaux est forte d'être associés, de valoriser les entreprises et savoir faire locaux pour que le projet bénéficie le plus possible au territoire.

Le sujet du recours à l'insertion professionnelle n'est pas encore détaillé à l'échelle des métiers, le fait de connaître les besoins globaux liés au projet permettra également d'évaluer les éléments pouvant être réalisés sous ce format.

3.3. Atelier 3 – Les enjeux environnementaux liés au projet photovoltaïque : quels sont-ils, quelles mesures pour les prendre en compte ?

Le dernier atelier de co-construction s'est tenu à Eteignières le 20 octobre 2022, en présence de 13 participants, majoritairement membres d'associations locales en lien avec l'environnement.

3.3.1. Déroulé

- Ouverture par M. le Maire
- Présentation rapide de l'ALE 08 et ses missions
- Présentation rapide de l'historique du projet par CVE
- Présentation du contexte environnemental par CVE
- Présentation des éléments techniques du projet et de la gestion des impacts
- Présentation de l'association et de l'implication du CENCA dans le projet
- Echanges et questions
- Echanges sur des actions locales à mettre en place

3.3.2. Echanges et questions

L'étude est faite sur un an, n'est-ce pas trop court pour le sujet « flore » ? Serait-il possible de prolonger le suivi avant que le chantier commence ?

→ Le CENCA prévoit de compléter l'étude en 2023 car le bureau d'études se concentre sur certaines zones, le CENCA pourrait alors élargir le périmètre et la durée de suivi.

Est-ce que la réflexion de la lumière du soleil a un impact sur les oiseaux et la faune?

→ Non, il existe un impact important sur des centrales thermiques car elles concentrent les rayons. Ici il peut y avoir de la réverbération mais a priori pas d'impact notable sur la faune.

L'étude réalisée fait ressortir un état des lieux à un moment précis, est-ce que les autres études faites avant sont prises en compte également ?

→ Les premières études connues par le CD 08 datent de 2009 et sont toujours accessibles, l'ensemble des études réalisées auparavant constitue le contexte historique du site et cette évolution sera prise en compte par le bureau d'études.

Comment et par qui est géré le ruissellement sur les pistes ?

→ CVE a eu des données sur les réseaux déjà en place. Un bassin est connu mais ne recueille pas toutes les eaux provenant du site. Comme les pistes étaient déjà en place et que la pose de panneaux ne modifiera a priori pas notablement la quantité d'eau ruisselant, c'est le CD 08 qui gardera la gestion des bassins de récupération. Dans le dossier du Permis de Construire, figure une partie « Gestion des eaux », le dossier sera examiné par les services de l'État.

Est-ce que le risque incendie est pris en compte en lien avec les produits dangereux sur le site ?

→ Cet enjeu est pris en compte dans l'étude d'impact. Des échanges ont eu lieu avec le SDIS pour bien définir les mesures.

Comment est pris en compte le passage de faune (petite, moyenne, grande) sur le site ?

→ Une clôture est prévue autour des pistes équipées en panneaux PV, incluant des passages pour la petite et moyenne faune (lièvre, renard...). À ce jour, il n'y a pas d'informations sur des incidents type dégradation des installations ou des câbles sur site. Des clôtures ont déjà été dégradées par exemple par du passage de sangliers, mais d'une part elles sont remplacées et conçues pour ne pas blesser les animaux qui passeraient au travers.

L'accès au site est donc bloqué sauf autorisation ?

→ Oui, c'est déjà clos actuellement et une nouvelle clôture fermera l'espace comportant les panneaux, pas de surveillance particulière pour empêcher des intrusions.

Quelle articulation entre l'évacuation des terres et le chantier ?

→ La fin de l'évacuation des terres est prévue avant que le chantier commence. Il s'étalera sur une période de 3 ans à partir de l'été 2022, l'évacuation se faisant par temps sec donc principalement l'été.

→ Le CENCA pointe sa satisfaction que les volumes de terre soient sortis du site vis-à-vis des impact environnementaux associés.

Sur le plan figurent une zone de protection immédiate et une zone élargie. Les mesures de protection portent-elles aussi sur cette zone élargie ?

→ C'est le CD08 qui est propriétaire du site. Une promesse de bail a été établie entre le CD08 et CVE suite à l'appel à projet sur les pistes et les espaces intérieurs, des terrains seront mis à disposition du CENCA sur cette partie. Pour le reste un bail rural environnemental est en réflexion, pour permettre à un agriculteur local de faire paître ses ovins sur le terrain. Sur les espaces en dehors de l'emprise du projet, le CD08 est en cours de réflexion.

Quelle surface sera déboisée ?

→ La discussion avec la DDT est encore en cours, les surfaces concernées par les discussions sont une partie au centre de 42 ha, une bande de 50m au sud sur toute la longueur de la piste (\pm 6-8ha), où tout n'est pas boisé. À ce jour, deux entreprises ont été rencontrées.

En complément, des travaux de réouverture de milieux sont prévus sur la zone centrale, nécessitant des débroussailllements et quelques coupes d'arbres.

Est-ce que l'abattage des arbres se fera avec des engins ou des chevaux ?

→ CVE prévoit dans son cahier des charges d'inclure la notion d'impact pendant les travaux pour préserver le site, à noter que l'impact de chenilles larges peut parfois être moins néfaste qu'un passage répété et étroit de chevaux, cet élément de décision reste à préciser.

→ Le CENCA ajoute que le fait de réaliser les travaux sur un terrain sec peut limiter l'impact, ils assurent la gestion sur une parcelle non loin du site et pourront expérimenter des méthodes et fournir leur retour d'expérience.

Quel entretien est prévu une fois l'abattage réalisé ? Est-ce que la chute de feuilles peut gêner la production solaire ?

→ L'idée est de recréer une transition entre prairie (proche des pistes) et la zone boisée en intégrant des espèces de tailles étagées. Une réouverture de mare peut également être envisagée pour empêcher que les milieux se referment. Concernant les feuilles, elles n'ont pas un impact très important sur la production électrique.

Est-ce qu'une mise en lien est possible entre les arbres coupés sur le site et la chaufferie bois d'Eteignières par exemple ?

→ La chaufferie bois est déjà approvisionnée, *via* un contrat avec un opérateur local (Enercoop Nord Est). Une mise en lien avec les acteurs et projets du territoire peut être envisagée pour utiliser la matière au plus proche, d'autant plus qu'une plateforme de stockage bois est implantée non loin du site. Cela permettrait entre autres de limiter les déplacements par camions.

Quelles mesures concernant les passereaux ?

→ Le CENCA précise qu'il manque pour l'instant dans l'étude du Bureau d'Etudes mandaté cet aspect, la structure n'ayant pas encore transmis tous les éléments. Cependant le fait de réétager la végétation en bordure de piste pourrait être favorable aux passereaux.

Le poste source de Revin est prévu pour le raccordement du projet, il n'existe pas de lieu plus proche ?

→ Le secteur est relativement saturé mais plusieurs pistes sont à l'étude (création d'un poste source sur le territoire, autre poste, stockage sur place...). Un lien est également fait avec le CD08 pour les travaux d'Enedis le long des routes jusqu'au poste.

→ Il est noté que beaucoup de projets électriques mais aussi gaz prévoient d'utiliser les bords de route pour arriver à des endroits proches, une attention sera à porter à l'articulation de ces réseaux sur des lignes similaires.

3.3.3. Actions à mettre en place

Une rapide présentation de l'Association des Amis du Parc est réalisée, pour rappeler que ce sont des habitants ayant beaucoup oeuvré au moment de la préfiguration du Parc Naturel Régional des Ardennes. L'association porte aujourd'hui deux missions de représentation de la société civile dans les instances du PNRA et la promotion du territoire. Pour exemple, 34 « Rendez-vous du Parc » ont été réalisés en 2022, regroupant diverses animations dont le sujet « énergie » avec notamment une visite d'un site de méthanisation.

Des **visites du site accompagnées de conférences** pourraient donc être mises en place pour parler de la centrale PV et d'autres sujets en lien avec le projet (notions théoriques sur l'énergie, consommation et production d'énergie du territoire, implantation et gestion des impacts sur l'environnement...).

Il est noté que les retombées économiques, en dehors de celles liées au foncier (loyer et fiscalité) semblent assez limitées, ce qui serait un argument supplémentaire pour permettre des retombées économiques locales indirectes *via* un **circuit touristique faisant étape sur le site**. Les acteurs locaux pourront être mis dans la boucle de ce projet (CD08, PNRA, intercommunalité, communes, entreprises, associations, habitants).

L'importance de **veiller à la pérennité des actions** est soulignée, notamment en prenant bien en compte un budget global incluant l'entretien, les charges et animations souhaitées, pour garantir les actions dans la durée (par exemple l'entretien et remplacement éventuel de panneaux pédagogiques). En mettant des acteurs locaux dans la boucle de création et d'animation de ces actions, cela garantira plus facilement la pérennité et le suivi.

3.3.4. Bilan

Cet atelier, comme le précédent, a regroupé des acteurs renseignés sur le sujet des enjeux environnementaux et qui connaissaient plutôt bien le site, ce qui a permis des échanges plus approfondis à la fois au niveau des questions que des idées d'actions à mettre en place sur le site.

Nous pouvons retenir **l'importance de solliciter les acteurs locaux** dans la création et mise en place de ces actions, à la fois pour qu'elles soient adaptées au contexte et aux besoins du territoire, mais aussi pour garantir au mieux une certaine pérennité et un suivi des actions.

En s'appuyant sur l'expérience et le savoir faire des structures du territoire, les idées de visite de site, de conférences ou autres animations sur place, de création de panneaux pédagogiques pourront se voir réalisées plus régulièrement et relayées au plus près des habitants.

3.4. Bilan global des animations

Les animations proposées n'ont pas suscité un engouement notable sur le territoire, avec assez peu de participants sur chacune des réunions. Cela traduit plutôt un manque d'habitude de ce genre de sollicitation pour les habitants, et une faible opposition au projet étant donné son implantation sur un site déjà artificialisé et des mesures environnementales positives (évacuation des terres du site notamment).

Cependant l'intérêt des acteurs de territoire est bien là, pour être intégrés aux étapes du projet et faire en sorte que le projet bénéficie au mieux au territoire.

Le grand axe retenu pour la suite est de tenir informés les acteurs de territoire de l'avancement du projet mais aussi des besoins à venir pour la suite afin d'intégrer au mieux les structures locales dans les étapes du projet.

Ici on peut récapituler les actions spécifiques proposées :

- ➔ Retravailler sur le calcul des taxes pour qu'elles soient les plus justes possible en fonction des derniers changements réglementaires ;
- ➔ Transmettre des informations plus détaillées aux acteurs du territoire sur les métiers et le nombre de travailleurs dans le cadre de la construction de la centrale PV ;
- ➔ Réfléchir à des actions de sensibilisation environnementale à mettre en place sur le site une fois que la centrale sera mise en service.

Ces sujets seront donc travaillés pendant la phase de développement avec les acteurs du territoire concernés.

Pour avoir accès aux informations liées au projet, vous pouvez vous rendre sur le site internet du projet sur lequel les diaporamas présentés ainsi que ce présent compte-rendu seront publiés.

<https://regniowez.cvegroupp.com/>

Une réunion de restitution est prévue dans le courant de l'année 2023 pour faire état des ateliers réalisés, des idées retenues et de l'évolution des réflexions depuis ces ateliers. Enfin, des actions de sensibilisation à destination d'élus locaux et de jeunes du territoire sont également prévues, les informations seront diffusées sur le site internet du projet.